



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la convocation : 01 décembre 2023

Séance du 06/12/2023

Membres en exercice : 10

L'an deux mille vingt-trois et le six décembre, à 17 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mangiour Jean Paul DEORSOL A (Maire)

par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

<u>Présents</u>: Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Marie MUNUERA

Présents : 6

Votants:

Représentés : Patrick CLAUDE, Christian MICHEL, Véronique NICOLLET

Excusés : Dominique ARCIDIACONO

Absents :

Secrétaire de séance : Dominique PIGANEAU

## Délibération n°D\_2023\_062 Clôture salle communale Jean-François AILHAUD : choix de l'entreprise

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal le programme d'aménagement aux abords de la salle communale Jean-François AILHAUD, avec notamment la sécurisation de celle-ci par la pose d'une clôture.

Les travaux demandés consistent en la fourniture et la pose d'un grillage simple torsion, d'une hauteur de 1.5 mètres. Pour rappel, la commune a obtenu une autorisation d'urbanisme en date du 24/01/2023 (PC 004 109 18 00003 M01).

2 entreprises ont été sollicitées dans le cadre de la consultation.

- HAUTE PROVENCE TRAVAUX (Châteauneuf Val St Donat 04) 8 640€ HT / 8 640€ TTC (\*)
- ESPACE CLOTURE (Rognonas 13) 6 840€ HT / 8 208€ TTC
- (\*) Haute Provence Travaux est non assujetti à la TVA

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

RF - CHOISIT l'entreprise ESPACE CLOTURE (Rognonas - 13) pour un DIGNE LES BAINS (A M70ntant 6 840.00€ HT

Contrôle de légalite AUTO RISE Monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce Date de réception de l'AR: 08/12/2023 004-210401097-20231206-D\_2023\_062-DE

## 2023 128

dossier

- DIT que cette dépense a été inscrite en section d'investissement du budget communal 2023

Ainsi fait et délibéré aux/jour, mois et an que dessus.

OS ON THE PRINCIPLE &

Jean-Paul DEORSOL

MALLE Maire,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Publication / Affichage le... 1 1 DEC. 2023

RF DIGNE LES BAINS (A H P)

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/12/2023 004-210401097-20231206-D\_2023\_062-DE